

Séance publique du 10 septembre 2001

Délibération n° 2001-0235

commission principale : finances et institutions

objet : **Désignation d'un représentant suppléant au Syndicat intercommunal des eaux du val d'Azergues (SIEVA)**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 18 mai 2001, le Conseil a désigné deux délégués titulaires pour représenter la communauté urbaine au syndicat intercommunal des eaux du val d'Azergues.

Par courrier en date du 30 juillet 2001, monsieur le sous-préfet de Villefranche sur Saône a précisé qu'aux termes de l'arrêté institutif de cet EPCI, chaque membre doit être représenté au comité syndical par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Il convient donc de désigner un représentant supplémentaire en qualité de délégué suppléant ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-177 en date du 15 juillet 1998 portant modification des statuts du syndicat ;

Vu sa délibération en date du 18 mai 2001 ;

Vu le courrier de monsieur le sous-préfet de Villefranche sur Saône en date du 30 juillet 2001 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Guy David pour représenter la communauté urbaine de Lyon en qualité de membre suppléant au comité du syndicat intercommunal des eaux du val d'Azergues.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,